



Mesures de protection générales à suivre pendant 24h après l'examen avec injection de substance radioactive :

- ➔ Boire au minimum 1.5L d'eau/jour
- ➔ Après l'administration du traceur radioactif, éviter le contact avec les femmes enceintes et les enfants de moins de 10 ans pendant 24h (selon l'examen)
- ➔ Éviter un contact prolongé avec votre entourage (visite, famille)
- ➔ Après l'usage des toilettes : se laver les mains abondamment, tirer 2 fois la chasse d'eau. Uriner en position assise (également pour les messieurs)
- ➔ Ne pas partager la vaisselle (éviter de boire au même verre, utiliser les mêmes couverts, ... avec une autre personne)

Hôpital Civil Marie Curie

Chaussée de Bruxelles, 140
6042 Lodelinsart

Hôpital André Vésale

Rue de Gozée, 706
6110 Montigny-le-Tilleul

Pour toute question,
contacter le secrétariat
de Médecine Nucléaire
au ☎ 071/ 92 09 70



www.humani.be



**SCINTIGRAPHIE
ET MÉDECINE
NUCLÉAIRE**



Qu'est-ce qu'une scintigraphie ?

Un traceur radioactif qui cible l'organe à étudier (os, cerveau, poumons, coeur...) vous est administré.

Le traceur permet alors d'étudier, grâce à une gamma caméra, le fonctionnement de l'organe cible.

Les images obtenues s'appellent des scintigraphies.
L'injection est indolore.

Comment se déroule l'examen ?

Une petite quantité de produit radioactif, le traceur, est administrée, soit :

- ➔ Dans une veine du bras
- ➔ Par voie orale
- ➔ Par voie respiratoire (aérosol).

Après administration du traceur l'examen peut débuter soit de suite soit après un temps d'incorporation du traceur.

Les images de scintigraphie sont réalisées grâce à une gamma-caméra.
Pour réaliser les clichés il est nécessaire d'enlever tout objet métallique (bijoux) et de rester couché immobile sous la caméra.

L'examen est-il dangereux ?

Non.

La dose radioactive reçue est faible et aucun détriment sur la santé n'a été démontré.

La dose est équivalente à un simple scanner. Dans le cadre d'un traitement radioactif la dose est sensiblement plus élevée.

L'irradiation dépend de la dose reçue et non pas du nombre de clichés (images).
Le traceur ne provoque ni allergie, ni effets secondaires.

ATTENTION si vous êtes enceinte ou avez un retard de règles, si vous allaitez, vous devez prévenir le personnel avant l'injection. Des instructions vous seront données par le personnel.

Après l'examen :

Vous pouvez reprendre vos activités normalement moyennant le respect des consignes de radioprotection que le secrétariat de la Médecine Nucléaire vous donnera en fonction de l'examen réalisé.
Le produit radioactif reçu est rapidement éliminé par les voies naturelles (urine) et par sa perte régulière de radioactivité.

Densitométrie osseuse

Cet examen est réalisé en médecine nucléaire mais sans injection de substance radioactive. C'est un examen avec de faibles rayons ionisants comme une simple radiographie. Il n'y a pas de mesure de protection à prendre après l'examen.

